

LIBERIA

DE NOUVEAU AU BORD DU GOUFFRE : CRIMES DE GUERRE COMMIS PAR LE GOUVERNEMENT LIBERIEN ET LES REBELLES Pour une plus grande attention internationale au Libéria et à la sous-région

I. RESUME	2
II. LE GOUVERNEMENT LIBERIEN	4
Violations des droits humains commises par les Forces du Gouvernement libérien et les milices	4
Les responsables des abus chez les forces gouvernementales	6
III. LES FORCES REBELLES DU LURD	8
Abus commis par les forces du LURD	9
IV. PERSPECTIVES DE PAIX DURABLE DANS LA REGION DU FLEUVE MANO	10
Les dynamiques du conflit dans la sous-région	10
La Guinée et le conflit libérien	11
La Sierra Leone et le conflit libérien	12
V. LE ROLE DE LA COMMUNAUTE INTERNATIONALE	12
Les sanctions de l'ONU contre le Libéria	13
L'assistance militaire américaine à la Guinée	14
VI. RECOMMANDATIONS	15
Au gouvernement libérien:	15
Au LURD	16
Au gouvernement de Guinée	16
Aux Nations Unies	16
<i>Au Secrétaire Général</i>	16
<i>Au Conseil de sécurité</i>	17
<i>Au HCR</i>	17
Aux Etats-Unis	17
VII. REMERCIEMENTS	17
TEMOIGNAGES	18
Violations des droits humains commises par les soldats du Gouvernement libérien	18
Violations des droits humains commises par les Forces rebelles du LURD	22

I. RESUME

Les forces du Gouvernement libérien qui combattent les rebelles du mouvement des Libériens Unis pour la réconciliation et la démocratie (Liberians United for Reconciliation and Democracy, LURD) ont commis des crimes de guerre et autres graves violations des droits humains, dont des exécutions sommaires sur de nombreux civils, des viols à grande échelle de femmes et jeunes filles, ainsi que des pillages et incendies de villages. Des centaines de civils ont été enrôlés de force et envoyés au front de façon autoritaire, sans notification préalable ni autre forme de procédure et, souvent, avec peu ou même aucun entraînement militaire. Les forces du LURD ont également commis de sérieuses violations des droits humains, même si furent moins répandues, se livrant à des exécutions sommaires sur de présumés collaborateurs du Gouvernement, à des viols et au recrutement forcé de civils, dont des enfants.

Moins de cinq ans après que le Libéria eut entamé une fragile transition vers la paix, le pays se retrouve de nouveau plongé dans la guerre. Des dizaines de milliers de Libériens ont été forcés de quitter leurs maisons en raison de la persistance des combats dans le nord-ouest, où une incursion rebelle a commencé en juillet 2000. Cette incursion a déclenché la cinquième explosion de violence depuis les élections nationales de 1997 qui avaient mis fin à sept ans de guerre civile. Des attaques rebelles plus proches de la capitale Monrovia, au début de 2002, ont provoqué de nouveaux flux de réfugiés et déplacés. Cette situation a amené le Président Charles Taylor à déclarer l'état d'urgence le 8 février 2002 et entraîné l'arrestation de centaines de personnes à Monrovia, soupçonnées de soutenir le LURD.

De nombreux témoignages recueillis par Human Rights Watch entre juin 2001 et mars 2002 au Libéria et dans les pays voisins, Sierra Leone et Guinée, ont apporté les preuves irréfutables qu'à la fois les forces du Gouvernement libérien et celles du LURD avaient commis des crimes de guerre et autres graves violations des droits humains contre des civils. Pendant son enquête pour établir ce rapport, Human Rights Watch a interrogé plus de trois cents victimes et témoins de ces abus, des responsables de l'armée libérienne et du Ministère de la Défense, ainsi que des commandants du LURD.

Le tableau qui en émerge montre des troupes gouvernementales et des milices pro-gouvernementales qui assassinent sommairement, torturent et violentent les civils, violent les femmes et les filles et enlèvent des civils pour les forcer à travailler ou à se battre dans le nord-ouest. Elles ont systématiquement pillé et incendié des villages et, dans certains cas, les troupes gouvernementales postées aux points de contrôle ont empêché les déplacés civils de se mettre en sécurité. Des soldats du Gouvernement ont systématiquement extorqué de l'argent ou autres biens à ceux qui cherchaient un refuge. Au nom de la menace rebelle, le Gouvernement du Libéria est en train de remilitariser la société, remobilisant les anciens combattants et laissant proliférer les groupes miliciens. Le Gouvernement a recruté de force des centaines de jeunes gens sans tenir compte de leurs droits. Aucune règle, aucun critère publiquement énoncé, ne régit la circonscription nationale et les conscrits ne reçoivent aucune notification préalable, aucune indication sur la durée pendant laquelle ils seront forcés de servir, ni n'ont la moindre idée sur le lieu où ils vont être formés ou emmenés combattre. Dans de nombreux cas, ils n'ont de fait reçu aucune formation avant d'être déployés sur le terrain. Et au cours des combats, ils ont souvent reçu l'ordre de commettre des abus des droits humains.

Les forces rebelles du LURD ont elles aussi commis de massives violations des droits humains, parmi lesquelles des exécutions sommaires, des enlèvements, des viols et autres abus dans le cadre des recrutements forcés d'hommes et de garçons et du travail forcé. Les abus commis par les rebelles apparaissent toutefois moins étendus et moins systématiques que ceux commis par les forces gouvernementales. Une forte proportion de combattants du LURD était auparavant affiliée aux deux factions de l'ancien mouvement rebelle de l'ULIMO, Mouvement à Uni de libération pour la démocratie au Libéria (United Liberation Movement for Democracy in Liberia, ULIMO) avant la guerre civile de 1997.

Après cinq ans au pouvoir, le Gouvernement du Président Charles Taylor continue de fonctionner sans rendre les moindres comptes, exacerbant les divisions et le ressentiment nourris par la guerre. Le Président Taylor n'a cessé de renforcer et centraliser son pouvoir en récompensant ses fidèles et intimidant ses critiques.

L'autorité de l'Etat est régulièrement dévoyée par des responsables de haut-rang pour atteindre les objectifs politiques du pouvoir exécutif, pour éviter de rendre des comptes ou dans le souci d'un enrichissement personnel. Les institutions de l'Etat qui pourraient assurer un contrôle indépendant de l'administration Taylor, tels le système judiciaire, la législature, la Commission des droits de l'homme ou la Commission pour la réconciliation, sont en réalité faibles et intimidées. En particulier, la Commission nationale des droits de l'homme, créée par le Gouvernement en 1997, pâtit du manque de personnel qualifié, d'un financement suffisant et d'un mandat mal conçu. Et les voix indépendantes, dans les médias ou au sein de la communauté des défenseurs des droits humains, sont régulièrement réduites au silence.

La reprise de la guerre au Libéria menace de miner encore davantage les perspectives d'une paix durable dans l'ensemble de la région connue comme région du fleuve Mano et qui regroupe la Guinée, la Sierra Leone et le Libéria. Depuis une décennie, les gouvernements de ces trois pays ont fréquemment abrité les rebelles de leurs voisins et soutenu leurs incursions transfrontalières, provoquant une déstabilisation de grande envergure. Charles Taylor, à la fois comme ancien dirigeant rebelle du Front national patriotique du Libéria (National Patriotic Front of Liberia, NPFL) et comme Président du Libéria depuis 1997, porte la responsabilité première de la violence et des agressions dans la sous-région, au Libéria et aussi en Sierra Leone à travers son soutien aux rebelles du Front révolutionnaire uni (Revolutionary United Front, RUF).

A ce moment là, le Gouvernement guinéen joue lui aussi un rôle déstabilisateur en apportant un soutien logistique considérable et un soutien militaire aux rebelles du LURD qui opèrent depuis son territoire. Le soutien de la Guinée au LURD s'est intensifié après que le Gouvernement libérien, soutenu par les combattants rebelles sierra-léonais et des opposants guinéens, eut lancé une série d'attaques en territoire guinéen à la fin 2000 et au début 2001.

En outre, alors que les efforts se poursuivent pour consolider la paix fragile en Sierra Leone, des centaines d'anciens combattants de la guerre civile sierra-léonaise, à la fois anciens rebelles et soldats gouvernementaux, ont traversé la frontière pour entrer au Libéria combattre comme mercenaires pour le compte du Gouvernement libérien ou pour celui du LURD. De nombreux anciens rebelles du RUF sierra-léonais, qui ont reçu un soutien direct de Charles Taylor pendant des années malgré leur sinistre bilan en termes de droits humains, sont désormais intégrés aux forces gouvernementales libériennes et ont été impliqués dans les atrocités commises contre des civils libériens. Depuis au moins janvier 2001, alors que la guerre en Sierra Leone touche progressivement à sa fin, des centaines d'anciens combattants issus des milices de défense civile affiliées au Gouvernement sierra-léonais (telle que la milice de l'ethnie Mende connue sous le nom de Kamajors), de l'armée sierra-léonaise qui s'étaient rebellés pour former la milice des West Side Boys et même du RUF, ont été recrutés comme mercenaires par le LURD. En conséquence, la région frontalière entre le Libéria et la Sierra Leone est menacée d'une instabilité croissante. Il est urgent de garantir la sécurité à la frontière pour empêcher les mouvements de combattants entre la Sierra Leone et le Libéria tout en permettant aux réfugiés qui fuient le conflit libérien de traverser la frontière et d'obtenir une réelle protection en Sierra Leone.

L'extension du conflit libérien est porteur d'inquiétantes perspectives pour l'année à venir. La situation actuelle fait craindre une nouvelle escalade des violations des droits humains contre les civils de la région alors que les combats s'étendent, provoquant des tueries supplémentaires et de nouveaux déplacements. Plus encore, le fragile processus de paix en Sierra Leone pourrait facilement être déstabilisé par l'élargissement du conflit libérien alors qu'un nombre croissant de réfugiés libériens et de combattants traversent les frontières des pays voisins. C'est une terrible perspective pour les populations de la région qui ont déjà tellement souffert de la guerre, de cruels abus et pertes humaines depuis plus d'une décennie.

Human Rights Watch appelle à une action urgente et soutenue de la communauté internationale pour qu'elle aide à régler ce conflit et insiste sur le respect des droits humains avant que la spirale de la guerre du Libéria ne dévaste d'autres zones et ne déstabilise l'ensemble de la région.

Deux éléments en particulier pourraient jouer un rôle important sur l'avenir de ce conflit dans la sous-région : en mai 2002, le Conseil de sécurité des Nations Unies doit décider s'il renouvelle l'embargo sur les

armes et autres sanctions qui ont été imposées l'an dernier au Gouvernement libérien en raison de son soutien au RUF sierra-léonais. Toujours en mai 2002, le Gouvernement des Etats-Unis doit entamer un programme d'assistance militaire de 3 millions de dollars en faveur du Gouvernement guinéen.

Human Rights Watch n'a pas enquêté sur les liens actuels entre le Gouvernement du Président Charles Taylor et le RUF, qui ont justifié l'imposition des sanctions de l'ONU contre le Libéria. Toutefois, nous avons attesté dans ce rapport que de très graves abus étaient commis contre les populations civiles du Libéria à la fois par le Gouvernement et par les rebelles du LURD et montré l'impact dévastateur du conflit libérien sur la paix et la sécurité dans la sous-région. Pour cette raison, nous pensons que l'embargo sur les armes destinées au Gouvernement libérien doit être maintenu et élargi aux rebelles du LURD. En outre, le Conseil de sécurité des Nations Unies doit renouveler le mandat du groupe d'experts créé en 2000 pour surveiller les violations de l'embargo sur les armes imposé au RUF et étendre ses attributions afin qu'il enquête sur les flux illégaux d'armes dans la sous-région.

Notre rapport soulève également de graves interrogations sur le soutien de la Guinée au LURD et nous pressons le Conseil de sécurité de l'ONU de mandater une commission d'experts pour qu'elle enquête sur le rôle de la Guinée dans la déstabilisation du Libéria et émette des recommandations sur les mesures à prendre pour mettre un terme aux soutiens dont bénéficient les rebelles armés, notamment sur la possibilité de décréter un embargo sur les armes. Human Rights Watch pense aussi que toute assistance militaire à la Guinée, telle que celle prévue par les Etats-Unis à partir de mai 2002, devrait être conditionnée à la fin de son soutien au LURD.

II. LE GOUVERNEMENT LIBERIEN

Violations des droits humains commises par les Forces du Gouvernement libérien et les milices

Les forces du Gouvernement libérien et les milices ont commis des abus à grande échelle contre les civils, en particulier dans les comtés de Lofa et de Cape Mount, dans le nord-ouest du pays. Ces forces comprennent l'armée régulière connue comme les Forces armées du Libéria (Armed Forces of Liberia, AFL), ainsi que l'Unité para-militaire anti-terroriste (Anti-Terrorist Unit, ATU) et diverses milices (voir ci-dessous). Selon de nombreuses victimes et de nombreux témoins interrogés par Human Rights Watch, ces violations sont généralement commises selon le même modèle. Après avoir chassé les forces du LURD d'une zone, les forces gouvernementales pourchassent et arrêtent la population locale qu'elles sont allées rechercher dans la brousse, dont les civils. Ceux qui sont soupçonnés d'avoir soutenu le LURD sont battus, torturés ou sommairement exécutés, parfois en les regroupant dans des maisons que les soldats incendient, brûlant vives leurs victimes. Les jeunes femmes et les filles sont souvent violées et forcées de devenir les "épouses" des soldats ; les jeunes gens sont soumis au travail forcé, obligés de porter le butin des pillages et les armes saisies ; et les villages sont systématiquement rasés. Les forces gouvernementales usent à la violence pour rassembler les civils qui tentent de fuir les combats et séparent les jeunes gens enrôlés pour la conscription en recourant à des méthodes contraires aux droits humains. Parfois, des garçons sont concernés par la conscription. Ces conscrits sont ensuite envoyés au front, souvent sans entraînement approprié.

Au cours de ses recherches pour l'élaboration de ce rapport, Human Rights Watch a recueilli des témoignages de première main sur les nombreux incidents au cours desquels les forces gouvernementales ont commis de massives violations des droits humains. Certaines sont brièvement décrites ci-dessous ; des extraits des dépositions de témoins oculaires de certains des événements sont également consignés dans la dernière partie du rapport :

- En avril 2001, les troupes des AFL ont mené une opération contre une petite clinique de Sasahun et exécuté six adultes, dont un patient qui se remettait d'une appendicite.
- En juillet 2001, les troupes des AFL ont rassemblé des centaines de civils et immolé au moins une quinzaine d'entre eux à Kamatehun.
- En septembre 2001, de nombreux civils de l'ethnie Gbandi qui avaient été capturés dans la brousse par les forces des AFL ont été emmenés à Kamahetun où les soldats ont jeté de force une trentaine d'entre eux

dans des maisons auxquelles ils ont mis le feu, les brûlant vifs. Les troupes ont tué quinze autres civils en leur tranchant la gorge.

- Toujours en septembre 2001, trois jeunes accusés de soutenir le LURD ont été détenus par les soldats des AFL à Masambalahun et plus tard ont été tués.
- En octobre 2001, les soldats des AFL ont forcé les civils qu'ils avaient attrapés dans leurs cachettes à porter des caisses de munitions jusqu'à Vahun et ensuite à se mettre en rang, tuant six d'entre eux ; ensuite ils ont enfermé six autres dans une maison et les ont brûlé vifs.
- En décembre 2001, les soldats des AFL qui venaient de déloger les forces du LURD de Kolahun ont ouvert le feu sans discrimination sur des maisons de la ville, tuant des civils et ont collectivement violé six femmes et filles dont une fillette de douze ans et une femme enceinte. Quand les soldats ont quitté la ville, ils ont obligé les civils à porter les biens qu'ils avaient pillés jusqu'à Foya, à deux heures et demi de marche de là.
- Le même mois, entre Yenahun et Kamatehun, les soldats gouvernementaux ont violé de nombreuses femmes et exécuté une famille qui tentait de partir en guise d'exemple.
- En janvier 2002 à Sawmill, les soldats des AFL ont tué à bout portant une femme de trente ans et ont blessé son fils de quatre ans quand elle a ouvert la porte de sa maison.
- En février 2002, les officiers de l'ATU à Klay ont arrêté et torturé trois hommes qu'ils accusaient d'être des rebelles, avant de les relâcher le lendemain matin.

Les soldats gouvernementaux et les miliciens ont été aussi responsables de pillages de grande ampleur à la fois dans les villes et les villages qu'ils occupaient et aux barrages sur les routes. Les habitants sont souvent de porter le butin des pillages et les armes saisies par l'armée sur de longues distances. Alors que les civils fuient les zones de conflit, ils sont régulièrement rançonnés par les soldats pour pouvoir passer les contrôles en toute sécurité et pour traverser la frontière avec la Sierra Leone.

Bien que le Vice-Ministre de la défense et le commandant en chef des AFL l'aient nié devant Human Rights Watch, des centaines d'hommes civils et parfois des garçons ont été obligés de combattre pour le compte du gouvernement. Les procédures et les critères de la conscription n'ont pas été clairement établis ni publiés ; les recrues ne sont pas averties à l'avance de leur enrôlement, ni de sa durée, ni du lieu où ils vont être entraînés puis envoyés combattre. Human Rights Watch a obtenu copie d'un "rapport d'activités" datant d'octobre 2001 établi par un certain Capitaine Bill Dunbar (Opérations Spéciales Jungle Lion, à Foya) et confirmant l'existence d'une politique d'enrôlement forcé de la part des AFL dans le comté de Lofa. Selon le rapport, "...les jeunes gens, parmi les civils récupérés dans la brousse, sont sélectionnés et recrutés pour être envoyés dans des bases où ils sont soigneusement sélectionnés". En annexe du rapport, figuraient les noms de quelques 350 civils capturés par le Gouvernement.

Le recrutement forcé de jeunes gens et parfois de garçons par le Gouvernement s'accompagne souvent d'abus tels que la détention arbitraire et les mauvais traitements, puis les recrues sont déployées sans aucun avis préalable, ni à eux ni à leurs familles et avec peu ou pas de formation. En février 2002, après que le Président Taylor eut accusé les habitants de certains quartiers de Monrovia d'abriter des rebelles, les policiers de la Division des Opérations Spéciales (Special Operations Division, SOD) ont fouillé les maisons l'une après l'autre et systématiquement regroupé les hommes. Des centaines de jeunes gens et même des garçons ont été arbitrairement détenus, battus et accusés de soutenir les rebelles. Beaucoup se sont vus sommer de choisir entre verser un pot-de-vin ou être envoyés au front. Ceux qui ne pouvaient payer ont été enrôlés de force. Human Rights Watch a interrogé un réfugié libérien qui avait reconnu cinq civils : ceux-ci avaient été regroupés et détenus à Monrovia avant d'être déployés aux points de contrôle du Gouvernement du comté de Cape Mount, sans qu'il leur soit donné la possibilité de prévenir leurs familles et sans non plus un entraînement adéquat. Human Rights Watch a également les preuves d'autres cas dans lesquels des déplacés qui fuyaient les combats ont été ainsi abusés, regroupés par la force dans les forêts ou aux barrages. Les jeunes gens étaient ensuite séparés de leurs familles et emmenés pour être enrôlés par l'armée.

Face à la reprise des opérations rebelles et à la publicité internationale négative, le Gouvernement Taylor est devenu de plus en plus intolérant. Notamment, il a intensifié le harcèlement et les intimidations de la presse

indépendante, des groupes de la société civile et des groupe d'opposition politique légaux. Depuis l'imposition de l'état d'urgence en février 2002, le gouvernement a effectué de nombreuses arrestations avec clairement l'intention de réduire ses critiques au silence :

- Les journalistes Stanley Seekor, J. James et Ellis Togba, du journal *The Analyst* ont été brièvement détenus et menacés après que leur journal eut publié un article contestant l'état d'urgence.
- Les autorités ont également détenu plusieurs heures durant Frances Johnson Morris, directrice de la Commission catholique du Libéria pour la justice et la paix, au milieu de prisonniers mâles à la prison du quartier-général de la police à Monrovia, officiellement sur la base d'une "confusion d'identité", mais quelques jours seulement après qu'elle eut publiquement soulevé des interrogations sur l'état d'urgence.
- Le 27 mars, Nipla Wiaplah, président du parti du New Deal Movement, a été détenu sans charge plusieurs jours par la police, le temps que celle-ci décide si un article qu'il avait signé dans *The News* constituait ou non une menace à la sécurité nationale. Le rédacteur en chef de *The News* Jerome Dalieh et le directeur de l'information Nill Jarkloh ont été également brièvement détenus pour le même article.
- Après que le Centre national pour les droits humains au Libéria, coalition de neuf organisations non gouvernementales de défense des droits humains, eut émis plusieurs communiqué de presse pour protester contre les abus commis par le Gouvernement, cinq de ses membres -- Aloysius Toe, Tunny Zeogar, Peter Nickoson, John Okai et Sam Nimely -- ont été arrêtés le 28 mars et détenus sans charge pendant plusieurs jours. Bien qu'ils aient été relâchés sur ordre du tribunal, ils ont été de nouveau arrêtés peu après et accusés de "malveillance criminelle" et "placés en détention préventive et déchargé de leurs devoirs".
- Augustine Toe de la Commission Justice et Paix a été arrêtée le 28 mars et détenue sans charge pendant plusieurs heures.
- Le 24 avril, un avocat des droits humains, Tiawan Gongloe, a été arrêté sans charge par la police et battu si fort qu'il a été incapable de se tenir debout et a dû être hospitalisé. Il s'était élevé contre les abus des forces de sécurité et autres violations des droits humains. Le journal *The Analyst* qui s'était fait l'écho d'une déclaration récente de Gongloe lors d'une conférence sur la paix dans la région de l'Union du fleuve Mano a été fermé sur ordre des autorités.

Mais le conflit a également pris une dimension ethnique, le Gouvernement Taylor accusant sans distinction les citoyens des ethnies Mandingue, Krahn et Gbandi de soutenir les incursions des rebelles. Des membres de ces communautés, en conséquence, sont confrontés à une discrimination croissante, à des arrestations arbitraires et à la violence de la part du Gouvernement et de ses partisans, sur la seule base de leur appartenance ethnique. De nombreux combattants du LURD sont Mandingue ou Krahn et auraient combattu avec les anciens rebelles de l'ULIMO lors de la guerre civile avant 1997. Par conséquent, les autres Mandingues et Krahns, comme les Gbandis, sont clairement considérés comme suspects par le Gouvernement et ont été accusés d'être partisans des rebelles. De leur côté, les forces du LURD ont commis parmi les pires abus contre les civils de l'ethnie Kissi, peut-être parce que les rebelles du RUF, en Sierra Leone, alliés de longue date du Gouvernement Taylor, avaient auparavant leur fief dans une zone Kissi de la Sierra Leone. Human Rights Watch a entendu parler de nombreux cas dans lesquels des combattants des AFL avaient escorté des civils Kissi qui fuyaient les combats pour aller se mettre en sécurité en Sierra Leone.

Les responsables des abus chez les forces gouvernementales

L'une des étapes les plus importantes pour la reconstruction du Libéria après sept ans de guerre civile, en 1997, fut la restructuration et la formation des forces armées du pays ainsi que des agences chargées de l'application de la loi. Les AFL avaient une longue histoire de violations des droits humains bien avant et après la guerre civile et de, chaque côté, on comptait des milliers d'anciens combattants à démobiliser et à réintégrer dans la société¹. En vertu des Accords de paix d'Abuja qui mettaient fin au conflit, la restructuration devait être

¹ Les six factions de la guerre de sept ans du Libéria furent : le Front National Patriotique du Libéria (NPFL) dirigé par Charles Taylor; les anciennes Forces armées du Libéria (AFL) du gouvernement ; deux factions rivales du Mouvement uni

conduite par la force de maintien de la paix ouest-africaine, ECOMOG (the Economic Community of West African States Monitoring Group) et la nouvelle armée reconstituée du Libéria ainsi que la police devaient être constituées de toutes les factions démembrées du pays.

L'une des premières décisions politiques du Président Taylor fut de refuser de laisser l'ECOMOG se mêler de ce processus. A la place, il a reconstitué les forces de sécurité et la police en ne recourant qu'à ses anciens combattants, purgeant et marginalisant les troupes des AFL qui s'étaient opposées à lui pendant la guerre et créant des nouvelles forces de sécurité qui n'en réfèrent qu'à lui-même. Les Libériens ont commencé à avoir des problèmes avec la nouvelle armée et la police pratiquement immédiatement.

Peu après son entrée en fonction en 1997, le Président Taylor a créé deux corps paramilitaire d'élite, l'Unité Anti-Terroriste (ATU) et le Service spécial de sécurité (SSS) ; ces deux unités ne rapportent qu'à Taylor et commettent des abus en toute impunité. L'ATU est dirigé par le fils du président, Charles Taylor Jr et le SSS par Benjmain Yeaten. Aucune de ces deux forces n'a de fondement légal ni de budget de fonctionnement inscrit au budget de l'Etat. Il n'y a aucun mécanisme qui permettrait aux victimes d'abus de ces forces de déposer plainte auprès d'un organe de l'Etat pour obtenir réparation. Les deux forces sont devenues bien connues pour leurs abus, notamment à l'encontre des civils, les extorsions de fonds et les pillages. Il y a également eu des informations selon lesquelles l'ATU se serait livrée à des exécutions sommaires, à des tortures, notamment sur sa base de Gbatala. Les victimes de ces tortures ont notamment été plongées dans des trous creusés dans le sol et remplis d'eau, brûlées avec du plastique fondu, battues, sexuellement abusées et forcées à boire leur urine ou à manger des mégots de cigarettes. En outre, à l'intérieur de la Police nationale du Libéria, dirigée par Paul Mulbah, la Division des opérations spéciales (SOD), unité d'élite, a été créée après l'arrivée au pouvoir de Taylor et largement composée d'anciens combattants de la faction de Taylor ; cette unité de police a été également responsable d'arrestations arbitraires, de mauvais traitements et d'extorsions.

Le Ministère de la défense, dirigée par Daniel Chae, supervise les AFL désormais marginalisées mais semble aussi avoir pris certaines mesures pour contrôler les milices. Malgré de nouvelles recrues, les AFL comptent toujours dans leurs rangs de nombreux soldats qui ont servi sous l'ancien Gouvernement du Président Samuel Doe (1990-1989), peut-être pour assurer de leur loyauté le Gouvernement Taylor. Pour cette raison, les AFL n'ont pas l'entière confiance du Gouvernement et leurs soldats ne sont pas bien équipés ni régulièrement payés. Même ainsi, les AFL constituent toutefois la principale force de combat du Gouvernement qui a envoyé un nombre important d'entre elles contre les incursions rebelles. Ces soldats ont la bride sur le cou pour se payer eux-mêmes grâce aux pillages. En particulier, Human Rights Watch a reçu des témoignages consistants sur des abus commis par des soldats, notamment ceux qui servent dans la division Opération Jungle Lion des AFL et qui portent souvent des tee-shirts jaunes.

Human Rights Watch a recueilli de nombreuses informations troublantes selon lesquelles le Gouvernement libérien a, dès le début des incursions du LURD, créé plusieurs nouvelles milices dont les effectifs, les structures et les dirigeants restent obscurs. Le commandement des AFL comme les responsables du Ministère de la défense ont déclaré à Human Rights Watch que les lignes de front des troupes gouvernementales ne sont pas seulement tenues par les AFL mais de plus par des groupes miliciens composés pour l'essentiel d'effectifs remobilisés d'anciens du NPFL de Charles Taylor pendant la guerre civile. Des centaines d'anciens combattants, dont beaucoup avaient été recrutés enfants à l'origine, sont en train d'être regroupés, organisés et soutenus par d'anciens commandants de Taylor comme Roland Duo, le chef de la sécurité de la National Port Authority, qui dirigerait un groupe de miliciens dans le comté de Lofa, ou encore Melvin Sobandi, vice-Ministre des Transports, ou Siaffa Norman et Adolphus Dolo. Les opérations des milices contre le LURD semblent être placées sous la supervision d'un allié de longue date de Taylor, Kuku Dennis, un homme d'affaires qui a des intérêts dans le bois du comté de Nimba. En mars 2002, Human Rights Watch a interrogé trois jeunes gens, anciens de "l'Unité des

de libération pour la démocratie au Libéria (ULIMO), l'un dirigée par Al-Haji Kromah et représentant les intérêts de l'ethnie Mandingue et l'autre par Roosevelt Johnson et représentant les intérêts de l'ethnie Krahn ; le Conseil pour la paix au Libéria et la Force de défense Lofa (LPC).

Petits Garçons” (Small Boys Unit, SBU) du NPFL, qui étaient en cours d’entraînement pour le compte d’une nouvelle milice qu’ils appelaient l’Unité des opérations spéciales Executive Mansion. Les milices intégreraient également d’anciens membres du groupe rebelle sierra-léonais du RUF, dont beaucoup ont gagné le Libéria pendant et après le processus de désarmement en Sierra Leone.

Les différents organismes chargés de la sécurité et les milices ont des pouvoirs étendus, des mandats mal définis et des fonctions qui se chevauchent les unes les autres. Cette situation suscite des manoeuvres pour le pouvoir entre les différents groupes et contribue au manque de responsabilisation de chacun. L’appareil sécuritaire d’Etat tel qu’il existe aujourd’hui au Libéria sape toute possibilité de respect des droits humains et de consolidation de la paix au Libéria.

III. LES FORCES REBELLES DU LURD

Le LURD, qui existe depuis 2000, est une aggrégation d’anciens combattants des factions rebelles à Charles Taylor pendant la guerre civile du Libéria et de différents personnages politiques et dirigeants. L’aile militaire du mouvement regroupe d’anciens membres des différents groupes rebelles qui ont combattu durant la guerre civile, notamment des membres des ethnies Mandingue et Krahn de l’ancien ULIMO, ainsi que des combattants d’anciens mouvements combattants de Sierra Leone. Human Rights Watch a interrogé de nombreux anciens combattants sierra-léonais des milices Kamajors, West Side Boys et du RUF qui avaient été recrutés par le LURD comme mercenaires depuis janvier 2001.²

Créé à Freetown en Sierra Leone en février 2000, le LURD ne semble pas avoir un programme politique défini autre que de chasser Charles Taylor du pouvoir. L’organisation est minée par les luttes internes, les rivalités politiques et la corruption et il semble que qu’il y ait aussi des dissensions entre l’aide politique basée en Guinée et le commandement militaire sur le terrain. Il y a apparemment peu de clarté et de consensus sur des questions politiques-clé telles que sur le point de savoir s’il convient de négocier un arrangement politique avec le gouvernement Taylor, ou quel type de gouvernement devrait le remplacer en cas de victoire militaire du LURD. En mars 2002, lors de pourparlers de paix organisés par la Communauté économique des Etats d’Afrique de l’Ouest (CEDEAO) à Abuja, au Nigeria, le LURD n’a pas envoyé de représentation officielle qui puisse s’exprimer en son nom.

Certains observateurs ont accusé le Gouvernement Taylor d’exagérer la menace posée par le LURD afin de détourner l’attention sur les échecs de sa politique intérieure et de justifier son appel à une levée des sanctions imposées par les Nations Unies en mai 2001. Certaines sources ont également laissé entendre que des attaques menées près de Monrovia et attribuées au LURD par le Gouvernement pourraient en fait avoir été de fausses attaques menées par les forces gouvernementales ou le résultat d’escarmouches entre les forces gouvernementales et les milices. L’absence de direction crédible et structurée du LURD ont contribué à un rejet global de l’existence du LURD par des observateurs internationaux basés au Libéria pour qui ces rebelles ne seraient que “bandits errants” ou le produit de rivalités entre différentes sections des forces gouvernementales. Il est toutefois clair, sur la base des recherches menées par Human Rights Watch au Libéria et dans les pays voisins, que le LURD est une force combattante organisée qui pose une réelle menace à la paix et à la sécurité au Libéria.

Après une série de raids éclairs en 2000, les forces du LURD ont lancé des offensives plus concertées en 2001. A partir de février 2001, les forces du LURD ont attaqué à plusieurs reprises le comté de Lofa, parfois semble-t-il depuis la Guinée. Pendant des mois de violents combats et de nombreuses offensives gouvernementales pour reprendre la zone, les forces du LURD ont réussi à s’assurer pendant des périodes assez

²En réponse à la menace rebelle du RUF, le Gouvernement sierra-léonais a soutenu l’émergence de milices de défense civile alliées au gouvernement, tels les Kamajors (le plus important et le plus puissant de ces groupes, constitué de membres de la communauté Mende). La milice des West Side Boys regroupait d’anciens soldats de l’armée sierra-léonaise qui, en tant que membres du Conseil des Forces armées révolutionnaires (AFRC), ont dirigé le coup d’Etat de 1997 contre le Président élu Tejan Kabbah. Les West Side Boys se sont rendus coupables de très nombreuses atrocités.

longues le contrôle de plusieurs villes-clé dont Kolahun, Foya et Voinjama. En novembre 2001, les forces du LURD ont lancé une nouvelle offensive vers l'ouest sur les comtés de Bong, Cape Mount et Bomi. Pendant le premier trimestre 2002, les forces du LURD ont également pris le contrôle de la ville de Zorzor, dans le comté stratégique de Lofa, attaqué la ville de Sawmill et auraient aussi attaqué les villes de Klay, Suehn et Kakata, à quelque cinquante miles de Monrovia (80 km environ).

Abus commis par les forces du LURD

Bien qu'elles semblent moins largement répandues et moins systématiques que celles commises par les forces gouvernementales du Libéria, les violations des droits humains par les combattants du LURD ont été également graves, comprenant des viols et des exécutions sommaires de collaborateurs présumés du Gouvernement. Ces abus sont détaillés dans certains des témoignages obtenus par Human Rights Watch et reproduits dans le dernier chapitre du rapport. De nombreux garçons et jeunes gens ont été également recrutés de force par les unités combattantes du LURD, des civils ont été obligés de porter les vivres et des munitions et les forces du LURD ont aussi restreint la liberté de mouvement des populations.

De nombreux témoins ont déclaré à Human Rights Watch que lorsqu'ils entrent dans des villes qu'ils viennent de prendre, les rebelles du LURD font quelques efforts de sensibilisation politique de la population et tentent de rassurer les civils en assurant que les forces gouvernementales et non la population étaient la cible de leur attaque. Les témoins ont également décrit comment en plusieurs occasions les combattants du LURD ont cherché à limiter les souffrances des civils en les autorisant à fuir et, dans certain cas, en les escortant hors de la zone de conflit. Dans un cas, les commandants du LURD ont rassemblé des dizaines d'enfants qui avaient été séparés pendant l'attaque et ont facilité la réunion avec leurs parents.

La direction du LURD semble aussi avoir fait quelques efforts pour s'assurer que leurs combattants respectent les droits des civils. Les dirigeants du LURD que Human Rights Watch a interrogés en décembre 2001 en Guinée ont déclaré que toutes les unités militaires du LURD étaient dirigées par des commandants qui avaient reçu pour ordre strict de ne pas violer les droits humains. Les dirigeants du LURD ont aussi indiqué qu'ils essayaient de mettre en place un système d'administration civile dans les zones sous leur contrôle et qu'ils désignaient un prévôt qui a pour responsabilité de traiter des abus commis par les autorités dans les zones tenues par le LURD. Plusieurs combattants ont rapporté qu'ils avaient été sensibilisés par leurs commandants sur le terrain sur les Procédures Opérationnelles Standard du LURD, qui prohibent le viol, le pillage et les exécutions sommaires de civils et ont précisé que des mesures avaient été prises à l'encontre de ceux qui avaient violé les consignes à plusieurs reprises – même si certaines des méthodes utilisées pour punir les soldats, y compris l'exécution sommaire, contrevenaient clairement aux normes du droit humanitaire international. Human Rights Watch n'a pas été en mesure de se procurer une copie de ces Procédures Opérationnelles Standard, malgré plusieurs demandes auprès des dirigeants du LURD.

Des témoins ont aussi rapporté qu'en plusieurs occasions des commandants du LURD étaient intervenus pour mettre fin à un viol ou un assassinat de civil et des commandants du LURD ont aussi déclaré qu'ils avaient puni ceux qui se tenaient mal au sein de leurs forces. Un chef de patrouille de hiérarchie intermédiaire du LURD a expliqué à Human Rights Watch qu'il avait exécuté plusieurs anciens membres des West Side Boys sierra-léonais qui combattaient contre le LURD et avaient perpétré des atrocités contre des civils dans un village proche de la ville de Voinjama. Deux autres commandants du LURD ont indiqué avoir puni des contrevenants aux consignes en les envoyant comme "chair à canon" au cours d'une attaque sur la ligne de front ; en conséquence, au moins l'un des deux a été tué.

Malgré cela, les forces du LURD ont commis une série d'abus :

- En juillet 2001, un combattant du LURD a violé une femme dans un village proche de Foya et d'autres combattants du LURD, selon un membre de leur unité interrogé ultérieurement par Human Rights Watch, ont violé deux jeunes filles de quinze ans et une femme en juillet et août 2001. Les auteurs de ces derniers viols ont ensuite enlevé une trentaine de civils dans la même période, alors qu'ils recherchaient de la nourriture autour de Kolahun.

- En octobre 2001, les forces du LURD près de Foya ont sommairement exécuté six hommes et deux garçons qu'ils accusaient de collaboration avec les forces gouvernementales.
- En janvier 2002, un commandant du LURD a obligé plusieurs hommes de Kolahun à porter des munitions puis a tiré dans la jambe de deux d'entre eux qui n'avançaient pas assez vite, blessant mortellement l'un des deux.
- En février 2002, le chauffeur d'une organisation de secours internationale a été tué dans une embuscade près de Klay Junction, à une trentaine de miles (48 km environ) de Monrovia ; même s'il y a encore beaucoup de contestations sur la responsabilité de l'attaque de Klay, fait du LURD ou résultat de combats entre forces pro-gouvernementales, les interviews réalisées par Human Rights Watch avec différents sources confirment la responsabilité des combattants du LURD.
- En mars 2002, les forces du LURD ont tué une vieille femme, ont frappé sa fille de trente ans à mort et ont enlevé dix hommes pour s'en servir comme porteurs pendant un raid destiné à trouver des vivres sur le village de Baladu, en Sierra Leone.

Plusieurs combattants du LURD ont indiqué à Human Rights Watch qu'alors qu'on leur donnait ordre de respecter les droits des civils, ils assistaient régulièrement à certaines formes d'abus comme des viols et des pillages. Ils ont aussi reconnu avoir enlevé des jeunes gens et les avoir contraints de rejoindre les forces du LURD, mais ont nié avoir recruté des enfants-soldats. Tandis que de nombreux jeunes gens auraient volontairement rejoint le LURD, la conscription forcée n'en a pas moins été fréquemment signalée comme l'un des abus les plus fréquents, lors des interviews conduites par Human Rights Watch.

IV. PERSPECTIVES DE PAIX DURABLE DANS LA REGION DU FLEUVE MANO

Les dynamiques du conflit dans la sous-région

Le conflit en cours au Libéria est particulièrement complexe en raison d'un réseau d'alliances politiques et militaires fluctuantes, fondées sur l'ethnicité et autres facteurs, qui se sont nouées au cours des dernières années entre les gouvernements du Libéria, de Sierra Leone et de Guinée et les divers mouvements d'opposition armée. En conséquence, les conflits dans les trois pays se sont enchevêtrés et sont déjà potentiellement à même de submerger les pays voisins et de les déstabiliser.

Charles Taylor, tant comme dirigeant du NPFL que comme Président du Libéria depuis 1997, en est le principal responsable pour avoir instigué une agression de longue haleine et la violence dans la sous-région, au Libéria et -par son soutien au RUF- en Sierra Leone. Pendant la guerre civile libérienne d'avant 1997, le NPFL de Taylor apportait un soutien militaire et logistique significatif au RUF de Foday Sankoh afin de l'aider à faire la guerre contre le gouvernement de Sierra Leone. Le RUF a commis des atrocités de grande ampleur contre les civils sierra-léonais, les tuant et mutilant par milliers et signant ses méfaits en amputant les mains de ses victimes. Taylor a continué de soutenir le RUF bien après qu'il fut devenu président du Libéria en 1997, en violation des deux embargos décrétés par les Nations Unies à l'encontre du Libéria et du RUF. En retour, quand Taylor s'est retrouvé en but à des attaques des rebelles libériens en 1999, 2000 et 2001, les forces du RUF l'ont aidé à les repousser hors du Libéria.

Le soutien de Taylor au RUF a été contré par la Sierra Leone et la Guinée. Pendant la guerre civile au Libéria, ces deux pays, avec le soutien de la force de maintien de la paix ouest-africaine dirigée par le Nigeria, l'ECOMOG, ont apporté leur soutien à une faction rebelle anti-Taylor, le Mouvement Uni de Libération pour la Démocratie au Libéria (United Liberation Movement for Democracy in Liberia, ULIMO). Les forces de l'ULIMO entraient au Libéria par la Sierra Leone et comptaient sur la Sierra Leone pour le soutien logistique. En retour, les combattants de l'ULIMO ont apporté leur aide au Gouvernement sierra-léonais en guerre contre le RUF.

Depuis juin 2000, les combattants du LURD basés et financés par la Guinée ont lancé des attaques éclairs répétées contre les villes du noir-ouest du Libéria. En représailles, entre septembre 2000 et avril 2001, les forces combinées des troupes gouvernementales libériennes, du RUF et de rebelles guinéens ont mené des raids en

territoire guinéen, attaquant des villes et des camps de réfugiés sierra-léonais et libériens, obligeant des milliers d'entre eux à se déplacer de nouveau, tuant et blessant des centaines de ces réfugiés et de civils guinéens.

Ces incursions dirigées par les Libériens en territoire guinéen ont été contrées par les forces gouvernementales guinéennes, avec le soutien de membres des milices de défense civile de Sierra Leone et des combattants du LURD basés en Guinée. Ils ont repoussé les forces du Libéria et de Sierra Leone, tandis que l'armée guinéenne déclenchait des raids hélicoptérés, mais aussi des attaques à l'artillerie et au sol dans les zones tenues par le RUF dans le nord de la Sierra Leone, tuant de nombreux civils et incendiant des villages.

Alors que le conflit en Sierra Leone baissait d'intensité, grâce au déploiement sur son territoire d'une force de maintien de la paix des Nations Unies, à la démobilisation des combattants et aux élections prévues en mai 2002, le conflit au Libéria même a été exacerbé à partir de septembre 2001 par l'arrivée, comme mercenaires, de nombreux anciens combattants de la guerre civile sierra-léonaise. Parmi eux se trouvent des anciens du RUF, des milices de défense civile (essentiellement des Kamajors) et des West Side Boys (comprenant notamment d'anciens soldats de l'armée sierra-léonaise) qui ont signé soit du côté du Gouvernement libérien, soit du côté du LURD.

Ce sont les civils qui ont supporté le poids de la violence et des abus commis lors des conflits du Libéria et dans les autres pays de l'Union du Fleuve Mano et il est clair qu'il continuera d'en être ainsi si le conflit actuel doit continuer de s'étendre. Il est donc impératif que tous les efforts possibles soient entrepris par la communauté internationale pour mettre fin aux combats et pour créer les conditions d'une paix durable et protéger les droits humains.

Dans ce contexte, la priorité doit être de maintenir et renforcer les mandats de l'ONU sur le contrôle des trafics armes qui pourraient déstabiliser la sous-région ; de créer les institutions et mécanismes nécessaires pour briser le cycle de l'impunité ; et de s'assurer que les responsables des violations des droits humains seront tenus de rendre des comptes. Pour y parvenir, la communauté internationale devra adopter une approche sous-régionale globale, seul espoir de parvenir à une paix durable au Libéria.

La Guinée et le conflit libérien

Le Gouvernement de Guinée alimente le conflit au Libéria en apportant son soutien logistique, financier et militaire aux rebelles du LURD, même si les combattants du LURD se sont plaints auprès de Human Rights Watch qu'ils recevaient de Guinée des matériels inadaptés. Des preuves attestent que cet aide est apportée en pleine connaissance et avec le soutien de responsables guinéens de haut-rang. Le responsable du LURD Sekou Conneh, un Mandingue du Libéria, a accès au Président guinéen Lansana Conté par l'intermédiaire de sa femme, Ayesha Conneh, qui a été le conseiller spirituel du Président depuis qu'elle a prédit une tentative de coup d'Etat en 1996. Human Rights Watch a interrogé une quinzaine de recrues du LURD originaires de Sierra Leone qui, après avoir gagné Conakry par bateau, ont raconté comment ils avaient été pris en charge sur le quai par des militaires guinéens en uniformes. Ensuite, ils ont été, selon leur récit, hébergés dans des "lieux sûrs" fréquentés par des hommes en uniformes militaires. La plupart disent avoir été transportés de Guinée vers le Libéria par convois militaires, durant lesquels ils recevaient de nouveaux uniformes et de nouvelles armes dont leurs commandants leur disaient qu'ils venaient de Guinée. Quelques témoins ont assuré avoir vu des hommes en uniformes de l'armée guinéenne entrer et sortir des camps du LURD autour de Kolahun et de Voinjama. De nombreux civils utilisés par le LURD comme porteurs ont raconté à Human Rights Watch comment ils avaient été forcés de marcher jusqu'à la frontière avec la Guinée où ils chargeaient les armes, les munitions et les fournitures pour retourner ensuite aux bases du LURD dans le comté de Lofa. Des combattants du LURD blessés et des civils libériens ont indiqué avoir été évacués des villes du comté de Lofa vers les hôpitaux de Conakry pour y être soignés.

Compte tenu de ces liens étroits entre le Gouvernement de Guinée et les rebelles du LURD au Libéria, la participation des troupes gouvernementales guinéennes à la Mission de maintien de la paix des Nations Unies en Sierra Leone, la MINUSIL, devrait être considérée avec inquiétude. Le contingent guinéen de la MINUSIL est actuellement déployé dans le district sierra-léonais de Pujehun qui borde la frontière avec le Libéria, faisant

craindre que cette région à son tour ne devienne une base d'opérations pour le LURD qui disposerait alors de deux axes pour attaquer le Libéria. Certains problèmes ont déjà été signalés. Le 27 février 2002, une trentaine de soldats guinéens de la MINUSIL, sous le commandement du Capitaine John Fadika, ont pénétré dans le camp de réfugiés libériens de Jimmi Bagbo en Sierra Leone, soit disant "en mission" ; ils ont interrogé les réfugiés sur l'origine de la population du camp et ont ordonné à une femme réfugiée de leur faire la cuisine. Cet incident qui a effrayé les réfugiés libériens a constitué une violation des règles de la MINUSIL et des normes internationales de protection des réfugiés, qui garantissent le caractère civil et humanitaire des camps de réfugiés ; cette incursion s'est effectuée sans notification préalable au bureau du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR), qui gère le camp. Bien que des mesures punitives aient été immédiatement prises par la MINUSIL et le HCR à l'encontre des troupes guinéennes, cet incident illustre avec quelle facilité le contingent guinéen de la MINUSIL pourrait utiliser sa position à mauvais escient pour accéder aux réfugiés libériens en Sierra Leone et les intimider.

La Sierra Leone et le conflit libérien

Un nombre croissant de réfugiés libériens et de combattants traversent la frontière avec la Sierra Leone. Dans le même temps, les combattants du LURD recrutent clandestinement et installent une ligne d'approvisionnement le long de la frontière entre la Sierra Leone et le Libéria, bien que le Gouvernement sierra-léonais ait refusé d'autoriser le LURD à opérer depuis son territoire. Ceci pourrait compromettre la sûreté et la sécurité des réfugiés libériens et déstabiliser la paix fragile en Sierra Leone.

En février 2000, le UNHCR avait enregistré quelque 10.000 réfugiés libériens dans les camps et estimait que 10.000 autres vivaient sans assistance internationale dans les villes frontalières. Le HCR s'attend à ce que ces chiffres gonflent de façon significative et prépare l'arrivée de 50.000 réfugiés libériens supplémentaires en Sierra Leone dans le courant de l'année. Des efforts sont par ailleurs en cours pour éloigner les réfugiés de la région frontalière conformément aux standards internationaux de protection des réfugiés.

Outre la question des réfugiés, les troupes gouvernementales libériennes, comme les rebelles du LURD, traversent souvent la frontière de la Sierra Leone dans le but de piller, de vendre le butin de leurs pillages, d'acheter des vivres, d'échapper aux combats et, dans certains cas, d'enlever des gens qu'ils forcent ensuite à travailler pour eux comme porteurs. En février 2002, par exemple, les soldats des AFL ont fait leur apparition à Batwono et Bobu, du côté sierra-léonais de la frontière et ont obligé les habitants à leur acheter les biens qu'ils avaient pillés. En mars 2002, les forces du LURD ont attaqué le village de Baladu en Sierra Leone, tuant un civil et en enlevant dix autres comme porteurs. On peut aussi trouver côté sierra-léonais des déserteurs de l'armée libérienne qui pourraient poser une menace supplémentaire à la sécurité. Il semble qu'il n'y ait pas de réelle politique, ni de la part du Gouvernement sierra-léonais ni de celle de la MINUSIL, pour faire face à ce problème. Au cours du premier trimestre de l'année 2002, la police sierra-léonaise a détenu au moins six soldats des AFL, dont un lieutenant-colonel.

Il est urgent de renforcer la sécurité à la frontière, notamment en mettant en place des opérations de tri qui permettent de distinguer les combattants et de les séparer des civils qui cherchent refuge et protection en Sierra Leone. Le Gouvernement de Sierra Leone doit établir une présence policière adéquate le long de la frontière et mettre en place un organisme spécialisé chargé de distinguer les combattants des réfugiés. En outre, il est nécessaire d'améliorer les mesures prises pour garantir que les réfugiés sont convenablement protégés et assurer le caractère civil de tous les camps de réfugiés.

V. LE ROLE DE LA COMMUNAUTE INTERNATIONALE

Au cours de la décennie écoulée, les interventions de la communauté internationale au Libéria, essentiellement sous les auspices des Nations Unies et de la CEDEAO, se sont surtout attachées à rétablir la paix à court terme, sans traiter de manière adéquate des causes profondes de la guerre, notamment l'impunité assurée aux auteurs de graves violations des droits humains et le mépris flagrant de l'état de droit au Libéria.

Les exemples abondent, en voici quelques-uns : pendant la guerre civile d'avant 1997, l'ECOMOG a activement contribué au Libéria à la prolifération des factions rebelles anti-Taylor qui ont été à l'époque responsables de graves abus et qui refont surface aujourd'hui, notamment parmi les combattants du LURD ; la présence des Nations Unies au Libéria pendant la guerre s'est limitée à une petite mission d'observation sans l'autorité nécessaire pour traiter des interférences politiques régionales ou des abus commis par l'ECOMOG, le Gouvernement libérien ou les forces rebelles ; l'ONU a soutenu l'accord de paix qui garantissait une amnistie générale aux combattants factieux et n'a pas créé de mécanisme international qui aurait demandé des comptes aux auteurs d'atrocités ; par crainte d'une reprise des combats, l'ONU s'est hâté d'organiser les élections nationales de 1997 avant même que d'importantes dispositions de l'accord de paix n'aient été mises en oeuvre, notamment la restructuration des forces de sécurité et le retour des réfugiés ; depuis les élections de 1997, le Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix au Libéria (BANUL) est resté silencieux sur l'érosion continuelle de l'état de droit sous le Gouvernement Taylor.

Avec le Libéria de nouveau au bord du précipice, il est vital que la communauté internationale engage davantage d'efforts concertés pour empêcher la guerre de faire tâche d'huile et le déclenchement d'une nouvelle catastrophe pour les droits humains en Afrique de l'Ouest. La crise qui se développe au Libéria, si elle n'est pas traitée ni résolue, menace de saper la paix fragile et la stabilité difficilement établies en Sierra Leone et peut aussi déstabiliser la Guinée et l'ensemble de la région. Un engagement et une action internationale sont par conséquent urgents et devraient s'attacher à la fois aux abus de l'appareil sécuritaire du Gouvernement Taylor et à la répression qu'il mène au plan intérieur et aussi à la nature régionale du conflit.

En mai 2002, deux éléments significatifs pourraient jouer un rôle important dans l'évolution ce conflit : (1) La détermination du Conseil de sécurité des Nations Unies à renouveler ou non les sanctions contre le Libéria ; (2) Le début de l'aide militaire des Etats-Unis au Gouvernement de Guinée.

Les sanctions de l'ONU contre le Libéria

En mai 2002, le Conseil de sécurité va envisager d'étendre son embargo sur les armes à destination du Gouvernement du Libéria imposé en mai 2001, si ce Gouvernement n'a pas cessé de soutenir militairement et financièrement le RUF ni mis fin aux importations et à la vente des diamants non-taillés de Sierra Leone, en violation des sanctions de l'ONU.

L'action du Conseil de sécurité de l'ONU face au rôle déstabilisateur du Libéria dans la sous-région s'est fondée sur les conclusions du Groupe d'experts des Nations unies sur la Sierra Leone, créé en 2000 pour surveiller les violations de l'embargo sur les armes imposé au RUF en 1997 et les liens entre ces trafics d'armes et l'exportation des diamants de Sierra Leone³. Dans un rapport daté de décembre 2000, le Groupe avait conclu que le Libéria fournissait aux combattants du RUF entraînement, soutien logistique, base arrière et base de repli sûr, en échange des diamants extraits dans les mines sierra-léonaises. Ce rapport faisait le point sur les violations de l'embargo sur les armes à destination de la Sierra Leone et sur les liens entre le commerce des armes et celui des diamants et notait : "Le président Charles Taylor est directement à l'origine de la violence qui sévit en Sierra Leone. C'est lui en effet qui, avec une petite coterie de responsables gouvernementaux et d'hommes d'affaires, contrôle un système occulte de contournement des sanctions qui donne lieu à des activités criminelles internationales visant à armer le RUF."⁴

En réponse, le Conseil de sécurité a considéré que le soutien du Gouvernement libérien au RUF représentait une menace à la paix internationale et à la sécurité dans la région et des sanctions ont été imposées au Libéria le 7 mars 2001. En mai 2001, le Conseil de sécurité a décrété une interdiction des exportations de diamants libériens (soupçonnés d'être, en fait, essentiellement des diamant produits en Sierra Leone), un embargo sur les armes à destination du Libéria et une interdiction de voyager à l'étranger pour le Président Taylor, les

³ La résolution 1132 (1997) du Conseil de sécurité interdisait les ventes d'armes à la Sierra Leone ; la résolution 1171 (1998) reconduisait l'embargo mais en spécifiant qu'il ne s'appliquait qu'aux forces non-étatiques en Sierra Leone.

⁴ Rapport du Groupe d'experts constitué en application du paragraphe 19 de la résolution 1306 (2000) du Conseil de sécurité concernant la Sierra Leone, para. 212, disponible sur <http://www.un.org/Depts/dpko/dpko/1195.pdf>

hauts responsables de son gouvernement et leurs familles⁵. Le 26 octobre 2001, le Groupe d'experts a noté des "signes significatifs d'amélioration" de la sécurité dans la région depuis l'imposition des sanctions – en particulier le retour à la paix en Sierra Leone et la reprise du dialogue entre le Libéria et la Guinée à propos des raids transfrontaliers. Le rapport concluait que, bien que le Libéria ait pris des mesures pour se plier aux requêtes de l'ONU, notamment en maintenant au sol l'aviation libérienne soupçonnée de servir au contournement des sanctions, les ventes de diamants et d'armes s'étaient poursuivies en dépit de leur interdiction. Les experts indiquaient que "un flot constant de nouvelles armes a continué d'arriver dans le pays" en violation de l'embargo sur les armes et donnaient un compte-rendu détaillé de plusieurs violations de l'embargo en 2001.

Le Gouvernement libérien a rejeté ces conclusions lors du débat devant le Conseil de sécurité le 5 novembre 2001, estimant que les violations supposées s'étaient produites avant l'imposition des sanctions et que l'ONU ne tenait pas compte des nouveaux besoins sécuritaires du Libéria à la lumière des attaques menées par le LURD. Le Conseil de sécurité avait conclu au terme du débat que les conclusions des experts étaient valides et correspondaient aux termes de leur enquête.

Le 11 avril 2002, le Groupe d'experts a soumis son second rapport au Conseil de sécurité. Les experts y recommandaient de maintenir l'embargo sur les armes à destination du Libéria et qu'il soit régulièrement surveillé en raison de "preuves crédibles" selon lesquelles le Gouvernement du Libéria continue de le violer. Toutefois, le panel suggérait la révision des autres sanctions contre le Libéria à la lumière des évolutions positives du processus de paix en Sierra Leone et du relâchement des liens entre le Gouvernement libérien et le RUF. Le Groupe recommandait aussi que les pays producteurs et exportateurs d'armes s'abstiennent de ravitailler tous les pays de l'Union du Fleuve Mano et qu'un embargo à effet immédiat soit imposé à tous les acteurs non-étatiques opérant dans la région de l'Union du Fleuve Mano, dont le LURD.

Ce rapport servira au Conseil de sécurité dans ses débats sur l'opportunité de reconduire l'embargo et les sanctions contre le Libéria au-delà du 7 mai 2002.

L'assistance militaire américaine à la Guinée

Les Etats-Unis jouent un rôle important concernant le soutien apporté par la Guinée au LURD. Au moment où nous écrivons, les Etats-Unis s'apprêtent à entamer un programme, longtemps retardé, d'entraînement de l'armée guinéenne, particulièrement centré sur la sécurité frontalière. En juin 2001, l'administration Bush a averti le Congrès de son intention de fournir à la Guinée des matériels militaires non-mortels et de l'équipement pour une valeur de trois millions de dollars, afin d'aider ce pays à se défendre contre les activités déstabilisatrices du RUF et de Charles Taylor au Libéria. Le Congrès ayant exprimé des inquiétudes concernant des abus commis par l'armée guinéenne, des procédures supplémentaires de contrôle et de surveillance ont été ajoutées. Le programme avait été retardé, notamment parce que les instructeurs, membres des Forces Spéciales américaines, avaient été déployés à la fin de 2001 en Afghanistan, mais il est prévu qu'il soit mis en place en mai 2002. Selon des sources au sein du Département d'Etat, l'entraînement sera constitué de quatre périodes de six semaines pour quatre compagnies, mais une interruption est prévue après les deux premières semaines pour permettre une étude

⁵ Résolution du Conseil de sécurité 1343 (2001) imposant au Libéria:

1. un embargo sur l'exportation d'armes et matériel approprié vers le Libéria donc des armes, des munitions, des véhicules militaires et des équipements, des équipements para-militaires et des pièces de rechange, ainsi qu'une interdiction de fournir au Libéria toute assistance technique liée ou formation liée à la fabrication, l'approvisionnement ou la maintenance de ces articles ;

2. l'interdiction d'importer des diamants bruts en provenance du Libéria, qu'ils soient ou non d'origine libérienne ;

3. l'interdiction de voyage pour les hauts responsables du Gouvernement libérien et leurs épouses ainsi que des individus apportant soutien financier et militaire aux groupes rebelles armés dans les pays voisins du Libéria, comme précisé par le Comité des sanctions des Nations Unies .

Cette résolution remplaçait l'ancien embargo sur les armes imposé durant la guerre civile à tous les groupes rebelles par la résolution 788 (1992) du Conseil de sécurité. L'embargo sur les armes et l'interdiction d'assurer l'assistance adéquate et la formation sont entrés immédiatement en vigueur pour une période de quatorze mois. L'embargo sur les diamants et les voyages est entré en vigueur deux mois plus tard, le 7 mars 2001, pour une période de douze mois.

d'impact, comprenant notamment l'examen de la façon dont les troupes se comportent lorsqu'elles sont déployées sur la zone frontalière, ainsi qu'un contrôle de leur respect des droits humains. Selon les mêmes sources, les Etats-Unis ont également demandé au président Conte de réduire son soutien au LURD et ont averti que la seconde phase de l'entraînement ne commencerait que si la Guinée cessait tout soutien au LURD. De plus, le Congrès a approuvé pour l'année fiscale 2002 l'octroi de 26 millions de dollars au Programme de stabilisation pour l'Afrique de l'Ouest (West African Stabilization Program), qui fait partie du budget des opérations américaines de maintien de la paix et comprend 8 millions supplémentaires en entraînement et équipements des troupes préparées aux opérations de maintien de la paix en Sierra Leone, connues comme l'Operation Focus Relief.

Les Etats-Unis ont exercé sur le gouvernement libérien de fortes pressions pour qu'il s'attaque au problème des violations des droits humains. L'ambassadeur américain au Libéria a publié le 1^{er} mars 2002 un communiqué condamnant la reprise des affrontements au Libéria et demandant au gouvernement libérien de prendre des mesures pour respecter les droits humains et appliquer les lois. Bien que le communiqué ne cite pas précisément la Guinée, il appelle "toutes les parties de la région à cesser leur soutien à tout groupe tentant de parvenir à des changements politiques en usant de violence et à respecter les frontières de ses voisins".⁶

Les relations entre le Libéria et les Etats-Unis se sont détériorées quand le rôle du président Taylor dans la poursuite des combats en Sierra Leone est devenu plus évident. En application des sanctions imposées par les Nations Unies en mai 2001, les Etats-Unis ont interdit l'importation des diamants non-taillés du Libéria. L'administration Bush a poursuivi la politique de l'administration Clinton consistant à isoler M. Taylor politiquement et diplomatiquement, même si cela fût fait moins ouvertement. Les membres de l'administration Bush ont insisté sur le fait que tant que M. Taylor ne mettra pas fin à ses manœuvres de déstabilisation de la sous-région, au nombre desquelles son soutien au RUF sierra-léonais, la position américaine restera inchangée.

Bien que les Etats-Unis aient mentionné leur inquiétude à propos de la situation des droits humains en Guinée dans le rapport annuel au Congrès sur les droits humains, les Etats-Unis n'ont fait aucune déclaration publique condamnant le soutien de la Guinée aux incursions menées par le LURD.⁷

VI. RECOMMANDATIONS

Au gouvernement libérien:

- Mettre fin immédiatement à toutes les atteintes portées aux droits humains internationaux contre les civils, dont les exécutions sommaires, viols, incendie d'hôpitaux et recours au travail forcé.
- Mener des enquêtes sur toutes les accusations d'abus par des combattants et mettre en place des procédures disciplinaires adéquates et des sanctions criminelles, respectant les exigences de la législation, afin de répondre aux accusations d'abus et de faire comparaître leurs auteurs devant la justice.

⁶ Service des relations publiques de l'ambassade américaine: "Communiqué de l'ambassadeur Bismark Myrick à propos de la reprise des combats au Libéria", 1er mars 2002.

⁷ Dans son rapport 2001 sur le respect des droits humains en Guinée, le Département d'Etat note: "Les membres des forces de sécurité commettent fréquemment de sérieuses atteintes aux droits humains, bien qu'il y ait eu moins d'abus qu'au cours des années précédentes... Les atteintes sérieuses aux droits humains comprennent: exécutions extra-judiciaires, disparitions, emploi de la torture, coups, viols par des membres de l'armée et de la police, mauvais traitements des détenus et prisonniers par la police. Soldats, policiers et membres des milices ont tué, frappé et violé des citoyens, ainsi que des réfugiés de Sierra Leone et du Libéria. Les forces de sécurité procèdent à des arrestations et à des détentions arbitraires, ils commettent ces abus en toute impunité. Les conditions de détention dans les prisons sont inhumaines et, ajoutés à des soins médicaux inadéquats, mettent la vie des détenus en danger. La détention préventive prolongée pose un problème... » Disponible à l'adresse internet : <http://www.state.gov/g/drl/rls/hrrpt/2001/af/8383.htm>.

- Donner aux combattants des instructions claires leur ordonnant de respecter les droits humains internationaux et les lois humanitaires, afin de s'assurer qu'ils respectent les droits des civils.
- Garantir la liberté de circulation de tous les civils, y compris ceux fuyant les zones de combats.
- Les forces de sécurité libériennes, y compris l'ATU et la SSS, ainsi que les forces de police doivent recevoir des directives claires et publiques concernant les devoirs de leurs officiers et doivent être soumises au contrôle d'autorités civiles constituées. Des cours sur les droits humains doivent être incorporés à tous les niveaux de la formation des membres de l'appareil de sécurité et des procédures disciplinaires doivent être mises en place afin de répondre aux accusations de violation des droits humains. Toutes les directives adéquates des Nations Unies doivent être incluses dans les règles de police et de sécurité, dont le Code de conduite pour les responsables de l'application des lois et l'Ensemble des principes pour la protection de toutes les personnes soumises à une forme quelconque de détention ou d'emprisonnement.

Au LURD

- Mettre fin immédiatement à toutes les violations des lois internationales sur les droits humains dont sont victimes les civils et les objectifs civils, dont les exécutions sommaires, viols, incendies d'hôpitaux et travail forcé. Mener des enquêtes sur toutes les accusations d'abus de la part de membres des LURD et mettre en place des procédures disciplinaires, respectant les garanties d'usage, afin de répondre aux accusations d'abus, au nombre desquels les meurtres, viols et autres abus cités dans ce rapport. Ceux qui se seront rendus coupables de tels abus doivent être chassés de tout poste à responsabilité et ne doivent pas pouvoir entrer en contact avec la population civile.
- Fournir aux combattants de claires instructions concernant les lois sur le respect des droits humains et les lois humanitaires, afin de s'assurer qu'ils respectent les droits des civils.
- Accorder une totale liberté de mouvement à tous les civils fuyant les zones de combats.

Au gouvernement de Guinée

- Mettre fin à tout soutien militaire, logistique et de toute autre nature au LURD.

Aux Nations Unies

Au Secrétaire Général

- Oeuvrer avec tous les partenaires pertinents de la communauté internationale afin d'exercer une pression soutenue sur les pays de l'Union du Fleuve Mano et de les amener ainsi à prévenir les crimes de guerre et autres violations, à respecter l'état de droit et les droits humains, à mettre fin aux attaques transfrontalières et à cesser tout soutien aux activités des groupes rebelles. En particulier, appeler le Gouvernement libérien à prendre des mesures pour restructurer ses forces de sécurité de façon à garantir leur responsabilisation et le Gouvernement guinéen à mettre fin à son soutien au LURD.
- Recommander le remplacement du contingent guinéen de la MINUSIL (en Sierra Leone) par des troupes extérieures à l'Afrique de l'Ouest qui ne soient pas impliquées dans le conflit de la sous-région. Au minimum, les troupes guinéennes devraient être retirées du district de Pujehun et ne plus être déployées à proximité de la frontière avec le Libéria, où il est vraisemblable que leur soutien aux rebelles libériens et l'intimidation des réfugiés sont plus importants. Oeuvrer à garantir et obtenir les engagements pour le déploiement d'un nombre adéquat de troupes le long de la frontière entre la Sierra Leone et le Libéria, afin d'empêcher les attaques transfrontalières.

Au Conseil de sécurité

- Maintenir l'embargo sur les armes à destination du gouvernement du Libéria et étendre l'embargo aux deux parties du conflit, ce qui inclut le LURD. Renouveler le mandat du Groupe d'experts, qui a joué un rôle utile en mettant en lumière le soutien transfrontalier apporté aux rebelles en Sierra Leone. Elargir son mandat pour lui permettre de continuer de surveiller les flux illégaux d'armes dans la sous-région et d'examiner le rôle que joue la Guinée dans le conflit libérien, afin qu'il puisse émettre des recommandations au Conseil de sécurité sur les mesures à prendre en vue de l'établissement d'une paix durable dans la sous-région, parmi lesquelles l'éventuelle extension à l'avenir de l'embargo sur les armes.
- Mandater le déploiement d'observateurs militaires internationaux le long des frontières entre la Guinée et le Libéria et entre la Sierra Leone et le Libéria pour surveiller et enquêter sur les raids transfrontaliers.

Au HCR

- Installer tous les camps de réfugiés libériens loin des frontières avec les pays voisins et s'assurer en priorité du caractère civil de ces camps. Travailler étroitement avec les Gouvernements des pays hôtes voisins du Libéria, pour mettre en place des mécanismes à la frontière permettant de séparer les combattants libériens des réfugiés.

Aux Etats-Unis

- Toute l'assistance militaire des Etats-Unis à la Guinée, prévue pour commencer en mai 2002, devrait être conditionnée à la fin du soutien qu'apporte ce pays aux rebelles du LURD.

VII. REMERCIEMENTS

Ce rapport a été rédigé par Binaifer Nowrojee, conseiller, et Corinne Dufka, chercheur, de la Division Afrique de Human Rights Watch. A la Division Afrique, ce rapport a été édité par Bronwen Manby, directeur-adjoint et par Janet Fleischman, directeur du Bureau de Washington, puis revu par Peter Takirambudde, directeur exécutif. Il a été également édité par Joanna Weschler, représentante aux Nations Unies ; Rachael Reilly, directeur de la politique en faveur des réfugiés ; Wilder Tayler, directeur des affaires légales et politiques ; et Malcolm Smart, directeur de programmes. Le rapport a été traduit en français par Anne Chaon. Une précieuse aide à la production a été fournie par Jeff Scott, associé à la Division Afrique; Maria Burnett-Gaudiani, aide à la Division Afrique; Patrick Minges, directeur des publications et Fitzroy Hepkins, directeur du courrier.

Human Rights Watch souhaite également mentionner et remercier les nombreuses personnes et organisations qui lui ont apporté leur aide au cours de ces recherches, dont le UNHCR, la MINUSIL, *Médecins sans Frontières*, International Rescue Committee, OXFAM et International Crisis Group. Nous souhaitons aussi remercier les centaines de réfugiés et de déplacés qui nous ont apportés leur témoignages et des informations.

Human Rights Watch, enfin, exprime sa reconnaissance particulière à la Fondation Rockefeller et à Jean Castelli pour leur généreux soutien à la publication de ce rapport.

TEMOIGNAGES

Violations des droits humains commises par les soldats du Gouvernement libérien

- Un homme de trente ans, membre de la communauté Gbandi et originaire de Popalahun, a raconté comment de nombreux civils Gbandi qui s'étaient cachés dans la forêt avaient été regroupés par les soldats de l'AFL (*Armed Forces of Liberia*, les Forces armées du Libéria) à la mi-septembre 2001, puis tués près de Kemahatun; plus d'une trentaine ont été brûlés vifs dans des habitations et une quinzaine environ ont été exécutés sur ordre du Commandant Zizemaza, qui serait le commandant de la Division "Jungle Force" de l'AFL. Cet homme a décrit comment les Gbandi étaient pris pour cible en raison de leur supposé soutien au LURD (mouvement rebelle des *Liberians United for Reconciliation et Democracy*, les Libériens Unis pour la Réconciliation et la Démocratie):

Nous avons vécu avec les gens du LURD de mai à août (2001) sans trop de problèmes. Début septembre, nous avons été attaqués par les AFL et nous avons fui en brousse. Quelques jours plus tard, les AFL nous ont attrapés et ont emmené environ quatre-vingts cinq d'entre nous à Kematahun pour être présentés devant le Commandant Zizemaza. Nous désignant, il a déclaré: "Vous, les Gbandi, vous êtes les frères et les femmes des dissidents. Nous vous avons dit d'aller à Monrovia, mais vous n'avez pas voulu. Nous tuerons tous les Gbandi que nous verrons – Allez, tuez-les." Il y avait plus d'une centaine de soldats des AFL; des gens du RUF étaient aussi parmi eux. Ensuite, une trentaine de personnes, dont ma mère et ma sœur, ont été ligotées avec des cordes et poussées à l'intérieur de trois maisons. Elles ont supplié mais les soldats les ont giflées et leur ont dit de la boucler. Puis les soldats ont mis le feu aux maisons et placé des gardes devant les portes pour s'assurer que personne ne pouvait s'enfuir. Après ça, Zizemaza a donné l'ordre de tuer une quinzaine de personnes – leurs gorges ont été alors tranchées au beau milieu de la place de la ville. Ceux qui restaient, ils nous ont emmenés à Vahun et sur la route ils ont incendié de nombreux villages.⁸

- Un réfugié sierra-léonais vivant au Libéria a été capturé par les troupes des AFL en octobre 2001 alors qu'il se cachait dans la forêt et emmené à Vahun. Il a raconté comment six hommes avaient été exécutés pour avoir refusé de rejoindre les forces gouvernementales et six autres brûlés vifs dans une maison, là encore sur ordre du Commandant Zizemaza. De nouveau, il apparaît évident que les membres de la communauté Gbandi sont spécifiquement visés :

Après avoir attrapé dix-huit d'entre nous, les troupes des AFL nous ont donné des munitions à porter et nous avons marché trois heures d'affilée pour atteindre Vahun. Là-bas, nous avons vu des centaines d'hommes de troupes vêtus de tee-shirts jaunes, portant la mention "Jungle Lion". Le commandant était un certain Zizemaza. Ils nous ont séparés par tribu : les Kissis, les Gbandis et les Sierra-Léonais. Ensuite, il a ordonné que les têtes des nombreux jeunes gens soient rasées et il leur a dit qu'ils allaient devenir des soldats. J'ai essayé de me défendre en disant que j'étais sierra-léonais et six autres ont protesté en disant qu'ils ne voulaient pas d'une vie pareille. En entendant ça, Zizemaza a dit : "C'est vous qui avez amené la guerre à Kolahun. Emmenez-les derrière la maison et finissez-en". Nous avons entendu les "pa-pa-pa" des armes à six reprises et ensuite nous les avons vus, gisant morts. Quelques minutes plus tard, six villageois, dont des femmes, ont été emmenés à l'intérieur d'une maison et brûlés vifs. Nous avons entendu les soldats qui disaient : "Débarrassons-nous de ces Gbandi".⁹

- Deux frères, âgés de vingt-sept et vingt-neuf ans et originaires de Kolahun, dans le comté de Lofa, ont été pris dans des combats alors que leur ville retombait à plusieurs reprises sous contrôle rebelle. Ces deux frères ont

⁸ Interview conduite par Human Rights Watch, le 21 mars, 2002.

⁹ Interview conduite par Human Rights Watch, le 20 mars, 2002.

décrit les violences, les viols, le recrutement forcé et les pillages exercés par les AFL après que le gouvernement eut repris le contrôle de Kolahun en décembre 2001.

Les troupes des AFL ont rassemblé tout le monde et nous ont amenés en ville. Le commandant était le Colonel Stanley. Ils nous ont tout pris – l'argent, les vêtements, les papiers. Ils ont battu les gens et menacé de les tuer, les traitant de sympathisants rebelles. Ils ouvraient les portes des maisons et tiraient sur ceux qui se trouvaient à l'intérieur. Ils ont aussi incendié des maisons. La nuit, ils nous ont enfermés en groupe dans une maison. Trois soldats ont pris six femmes --une était une jeune fille de douze ans et une autre était enceinte – et les ont violées jusqu'à 4h00 du matin. On pouvait les entendre crier dans l'autre pièce. Au matin, ils les ont ramenées. Elles étaient faibles. Elles nous ont dit : " Ils se sont servis de nous la nuit dernière. Nous ne pouvions rien faire. " La femme enceinte m'a dit que les trois hommes l'avaient violée. Le lendemain, les rebelles ont attaqué. Les soldats des AFL nous ont fait porter ce qu'ils avaient pillé et nous ont fait fuir avec eux vers Foya, qui se trouve à deux heures et demi plus loin. Même les femmes qui avaient été violées ont dû porter des choses pour eux. A Foya, il nous a fallu prendre les armes pour les AFL. Ils ont forcé tous les hommes à prendre les armes sous peine d'être tués. Nous avons finalement pu nous échapper le 3 février 2002 quand les rebelles ont de nouveau attaqué.¹⁰

- Un garçon de douze ans, qui se trouvait également présent quand le gouvernement a repris le contrôle de Kolahun, a décrit comment il avait été blessé et au moins cinq autres personnes tuées lorsque les soldats des AFL ont ouvert le feu sans discrimination sur les civils, en décembre 2001 :

Le LURD nous a dit que les AFL étaient en marche et qu'il valait mieux que nous restions cachés dans nos maisons. Et puis ça s'est produit le jour de Noël. Les combats étaient violents et après plusieurs heures, les AFL ont pris la ville. Nous étions une vingtaine environ cachés dans une maison. Nous avons entendu les soldats qui hurlaient "Donnez nous l'argent " puis, sans nous donner le temps de répondre, ils sont entrés et ont commencé à tirer sur nous. Il y avait du sang partout et cinq personnes ont été tuées. J'ai été touché à la jambe. Il y a eu tellement d'autres personnes tuées par les soldats ce jour-là à Kolahun.¹¹

- Une femme Gbandi de 35 ans, originaire de Kolahun, a vu les AFL enlever des femmes et des filles, brûler vifs des gens dans des maisons et se livrer aux pillages :

J'ai été capturée par les AFL le 23 décembre 2001. J'étais avec ma fille et la fille de ma sœur. Ma sœur était sortie chercher à manger pour nous. Les soldats m'ont dit d'aller avec eux. Je leur ai dit que je ne pouvais pas porter deux bébés, alors ils ont menacé de tuer l'un d'eux. J'ai donc pris les deux bébés. Ils m'ont frappée avec la crosse de leurs armes parce que je n'avançais pas assez vite. Ils m'ont emmenée avec environ soixante-dix autres personnes à Yenahun. Avant d'arriver à la ville, ils ont séparé du groupe les jeunes filles de dix ans et plus. Ils allaient me prendre mais j'ai supplié, disant que j'avais deux petits enfants. Alors ils m'ont laissée. Je connais une femme d'une vingtaine d'années qui a été violée, puis ramenée (parmi nous). Nous avons été emmenés jusqu'à Kematahun avec les AFL. Nous étions trop effrayés pour fuir – J'ai vu (les soldats) abattre une famille, l'homme, la femme et leur fils qui avaient essayé de s'enfuir. Pendant que j'étais avec eux (les AFL), ils ont chargé les femmes de s'occuper de la nourriture et de préparer les repas pour eux. J'ai vu là-bas quatre grosses maisons qui avaient été complètement incendiées. A l'intérieur, il y avait des corps carbonisés de toutes tailles. Ils avaient brûlés vifs les gens. Le commandant des AFL était le Colonel Zizemaza. Les AFL avaient volé le zinc qui couvrait les toits des bâtiments et nous ont fait le porter jusqu'en Sierra Leone pour le vendre à leur compte. J'ai porté dix feuilles de zinc et quand je suis arrivée en Sierra Leone, j'ai pu m'échapper. Mon bébé et celui de ma sœur sont tous deux morts de maladie. Je suis ici réfugiée, seule.¹²

¹⁰ Interview conduite par Human Rights Watch, le 18 mars, 2002.

¹¹ Interview conduite par Human Rights Watch en Sierra Leone, le 20 mars, 2002.

¹² Interview conduite par Human Rights Watch, le 18 mars, 2001.

- Une jeune fille de dix-sept ans originaire de Polmawan a été enlevée et violée par un soldat des AFL vers la fin 2001. Voici ce qu'elle a déclaré :

J'avais fui la guerre depuis un an, vivant dans la brousse après l'attaque des rebelles sur Foya. Mon père et mon frère avaient été tués par balles. Finalement, ma mère et moi avons été trouvées par les troupes gouvernementales des AFL alors que nous nous cachions. Quand ils nous ont trouvés, ils nous ont rassemblés en groupe et nous ont escortés jusqu'à la frontière sierra-léonaise. Mais alors que nous nous apprêtions à la franchir, un soldat des AFL, Daniel Madamooka, garde-corps du Commandant AFL Mummywater, m'a séparée du reste du groupe. Ma mère pleurait, suppliait qu'il me laisse aller. Je pleurais. Il m'a remmenée à Foya avec lui. J'ai dû lui faire la cuisine, laver ses vêtements et chercher de la nourriture pour lui. Pendant deux nuits, il a essayé de coucher avec moi et j'ai refusé. Finalement, il m'a forcée. J'ai pleuré parce que ça me faisait mal. J'ai vu d'autres filles comme moi. Quand ils vous capturent, ils disent : " Tu es ma femme ". Il m'a fait ça pendant cinq nuits. Après quelques temps, les rebelles ont attaqué Foya et j'ai réussi à m'échapper en Sierra Leone en février 2002.¹³

- Un homme de la communauté Kpelle, âgé de 26 ans, se trouvait à Sawmill quand les AFL ont repris la ville en janvier 2002. Il dormait dans une maison avec sa sœur de trente ans et le petit garçon de celle-ci. Entendant du bruit au-dehors, tôt un matin, sa sœur se réveilla, prit son fils par la main et alla à la porte pour voir ce qui se passait. Un des groupes d'officiers des AFL qui se trouvaient là a tiré dans la tête de la femme à bout portant. Voici ce que son frère a déclaré :

J'ai entendu les tirs et je me suis rué sur la porte de façade. J'ai trouvé ma sœur qui gisait morte à l'entrée. Son front saignait. J'ai essayé de sortir pour récupérer son fils qui avait foncé dans le jardin, mais les soldats des AFL ont crié : " Ne sors pas! ". J'ai appelé son fils pour qu'il rentre. Il a finalement couru vers l'intérieur. Il avait été touché à la main droite. La balle lui avait traversé la main. Je pouvais entendre un groupe d'une trentaine de soldats des AFL qui parlaient au-dehors. L'un d'eux disait : " Qui vous a dit de tirer? La pauvre fille est morte ".¹⁴

- Un homme de 26 ans, à Klay, a été arrêté avec trois autres par des officiers de l'ATU (*Anti-Terrorist Unit*, Unité anti-terroriste) en février 2002 ; accusés d'être des rebelles ils ont été torturés. Voici ce qu'il a déclaré :

Ils nous ont arrêtés dans la soirée autour de 20 heures au bureau de la sécurité à l'entrée de Klay. Ils nous ont fait tenir une heure durant sur les mains, la tête en bas les pieds au mur. Ils frappaient nos mains avec les crosses de leurs armes si jamais nous posions un pied à terre. Ils ont placé une arme dans ma bouche et dit : " Mange le biscuit de Charles Taylor ". J'ai ensuite été placé dans une cellule et détenu toute la nuit. Le lendemain matin, nous avons dû nettoyer les lieux, couper l'herbe et les fourrés, puis nous avons été relâchés.¹⁵

- Le propriétaire Mandingue d'une échoppe de Masambalahun a raconté comment trois jeunes accusés d'être des partisans du LURD ont été emprisonnés en septembre 2001 puis tués par les AFL. Lui-même a décidé de fuir en Sierra Leone en décembre 2001, après que son frère de quarante-trois ans eut été tué par des hommes des AFL qui pillaient sa boutique :

Je suis un homme d'affaires et je suis aussi Mandingue, ce qui n'est aisé par les temps qui courent. Le 2 septembre 2001, les choses étaient plutôt tendues et des rumeurs couraient sur une attaque rebelle. Dans l'après-midi, alors que plusieurs de mes amis s'étaient réunis autour de mon magasin pour discuter, trois d'entre eux -- deux Mandingues et un Gbandi -- ont été arrêtés par le lieutenant Mustapha, des AFL, qui les a accusés d'attendre l'arrivée des rebelles dans la ville. Il a dit, " Ne vous inquiétez pas, nous allons

¹³ Interview conduite par Human Rights Watch le 16 mars 2002.

¹⁴ Interview conduite par Human Rights Watch, le 18 mars, 2002.

¹⁵ Interview recueillie par Human Rights Watch le 18 mars 2002.

vous tuer avant que vos frères (le LURD) arrivent en ville”. Plus tard cette nuit-là, nous avons entendu des pleurs venant du quartier-général des AFL et, le lendemain matin, les AFL nous ont dit de venir chercher le corps de M. Sa bouche et son nez avaient saigné et tout son corps portait des marques. Plus tard, nous avons vu les deux autres monter dans un camion pour être emmenés au loin et, le jour suivant, un ami arrivant de Vahun a dit qu’il avait vu leurs corps gisant sur la route. J’ai finalement décidé de partir le 18 décembre 2001, après que les AFL eurent attaqué et pillé tous les biens dans ma boutique et aient battu mon frère à mort parce qu’il refusait de leur dire où nous avions caché le générateur. J’en ai eu assez.¹⁶

- Un infirmier en chirurgie qui tenait un petit hôpital de fortune à Sasahun a vu les troupes AFL, sous le commandement du Colonel Stanley, piller le village et assassiner sa femme et cinq autres personnes, dont un patient qui se remettait d’une opération de l’appendice en avril 2001 :

Après que la localité voisine de Kolahun fut tombée aux mains des dissidents, les soldats gouvernementaux qui se repliaient ont déferlé sur notre ville. Ils saccageaient tout, pillant, frappant, jurant. J’imagine qu’ils étaient en colère parce qu’ils avaient été délogés par les dissidents. Une cinquantaine d’entre eux environ ont encerclé la clinique et m’ont ligoté avec six autres personnes. Ils nous ont déshabillés, piqués avec leurs baïonnettes et frappés jusqu’au sang. Ils disaient, “ Vous êtes tous des dissidents – vous voulez rester ici et soutenir vos frères Mandingues musulmans ”. Ils ont demandé de l’argent à ma femme. Elle leur en a donné un peu mais en gardant nos économies cachées. Quand ils les ont finalement trouvées ils étaient tellement en colère, qu’ils lui ont tiré dans le dos, dans notre chambre à coucher. Là, Stanley a dit : “ Ce sont nos ennemis, tuez les autres ”. Trois soldats des AFL, Dragon, Digger (NDLR : littéralement, le ‘*Creuseur*’) et Rasta ont abattu les cinq autres dont l’un de mes patients. Je me suis sauvé plusieurs heures plus tard et j’ai finalement retrouvé mes enfants cachés dans la brousse. Je les ai rassemblés et j’ai dû leur dire que leur mère était morte. Ils ont tous pleuré et, après ça, j’ai décidé de fuir.¹⁷

- Un homme de vingt-six ans qui circulaient entre les barrages de contrôle dans le comté de Cape Mount, en mars 2002, a vu cinq hommes de son quartier dont il savait qu’ils avaient été enrôlés de force. Bien qu’ils ne soient pas en uniformes, ces hommes étaient armés et gardaient un barrage de l’armée gouvernementale. Voici ce qu’il a déclaré :

Après que le président eut prononcé son discours en février (2002), assurant que certains quartiers de Monrovia abritaient des collaborateurs des rebelles, des centaines d’hommes furent arrêtés. Des garçons des rues ont été également raflés. La SOD (Division des opérations spéciales) de la police débarquait puissamment armée dans des jeeps. Des hommes de mon quartier de Duala ont été arrêtés et emmenés au siège de la Police nationale. J’ai dormi dans le plafond cette nuit-là. Avant que je n’ai pu quitter la maison le lendemain matin, les forces de sécurité sont entrées et ont arrêté mon frère et son ami (un réfugié sierra-léonais). Ils ont été emmenés au siège de la Police nationale où des gens étaient battus avec les crosses des armes et des ceintures. J’ai eu de la chance qu’ils ne me trouvent pas. Mon frère a été relâché le jour suivant après avoir payé 1.000 dollars libériens à la police (environ 17 US Dollars). Je m’inquiète toujours pour l’ami réfugié sierra-léonais de mon frère, parce qu’il n’avait personne qui pouvait apporter de l’argent pour le sortir de là. Un de mes amis qui travaille avec l’ATU (l’Unité anti-terroriste) m’a dit : “ Si les rebelles continuent d’avancer, ça va concerner les jeunes gens ”. J’ai décidé de quitter le pays. J’ai trouvé une place pour la frontière avec la Sierra Leone, il y avait une forte sécurité aux points de contrôle. En route, j’ai vu des amis qui gardaient la route de Klay. Ils ne portaient pas d’uniformes mais ils avaient des fusils d’assaut AK 47. L’un d’eux, Eric, qui d’ordinaire écrasait les cassaves au marché, m’a vu et s’est approché pour fumer une cigarette avec moi pendant qu’on attendait d’être contrôlés. Il m’a dit : “ Ils nous amenés ici de force depuis la prison. Ils ont dit à ceux qui

¹⁶ Interview conduite par Human Rights Watch, le 17 mars 2002.

¹⁷ Interview réalisée par Human Rights Watch, le 13 novembre 2001.

n'avaient pas d'argent pour les payer de se joindre à eux, sinon nous aurions été envoyés dans un camp de la mort”. J’ai également vu quatre autres personnes que je connaissais là-bas : Emmanuel, un marchand du marché de Duala ; Samuel, qui vendait des chaussures à Duala ; Safaa, qui rangeait les voitures et Manny, un tailleur de l’ethnie Kru. Au contrôle à la frontière avec la Sierra Leone, la sécurité libérienne m’a pris 250 dollars libériens et mon walkman avant de me laisser passer.¹⁸

- Un étudiant de l’université a été arrêté alors qu’il venait rendre visite à sa mère à Duala et a décrit son arrestation lors des descentes de la police à Monrovia :

J’ai été arrêté avec deux autres amis par la SOD de la police. La police hurlait: “Vous, vous êtes des terroristes”. Nous avons été emmenés au siège de la police nationale et alignés devant le bâtiment. Il y avait environ une centaine d’autres hommes. Une voiture noire aux vitres teintées s’est approchée doucement. Quelqu’un, à l’intérieur, désignait les gens ; une vingtaine ont été ainsi mis de côté et accusés d’être des terroristes. Les autres, nous avons été emmenés dans des cellules en bas et on nous a dit de payer 1.000 dollars libériens (environ U.S.\$ 17). Une fois que vous aviez payé, vous étiez libre mais, comme les rafles se poursuivaient, vous pouviez être de nouveau arrêté si vous ne faisiez pas attention. Certaines personnes, liées à l’ancien mouvement rebelle ULIMO, étaient emmenés chaque jour pour être interrogés.¹⁹

Violations des droits humains commises par les Forces rebelles du LURD

- Une jeune femme, dont le mari a été exécuté avec sept autres civils en octobre 2001 par les forces du LURD près de Foya pour avoir soi-disant collaborer avec les forces gouvernementales libériennes, a raconté ce qui s’est passé :

Les soldats de l’ULIMO (NB : certaines personnes interviewées se réfèrent à l’ULIMO pour le LURD) ont rassemblé dix-huit d’entre nous et nous ont amenés à leur commandant, le Colonel Rambo. Ils nous ont battus et nous ont accusés d’alimenter en vivres et en informations les troupes du gouvernement. Ils ont séparé les hommes des femmes et puis leur commandant a dit : “ Ces gens sont vos ennemis. Ils devraient être tués ”. Mon mari, son père et ses frères ont reçu l’ordre de se coucher face tournée vers le ciel et ont été abattus l’un après l’autre. Ma belle-mère a vu son mari et ses trois fils se faire tuer sous ses yeux.²⁰

- Une femme originaire de Faasa dans le district de Foya, dont le mari avait été tué en 1993 lors de la précédente guerre, a rapporté comment son fils avait été enlevé par les rebelles :

Les forces du LURD sont arrivées dans le village et ont demandé à nos fils de venir combattre avec eux. Nous pleurons tous. Ils ont aussi demandé de l’argent. J’ai payé avec tout ce que j’avais mais ils n’ont toujours pas libéré mon fils. Je connais une autre femme qui pleurait, elle aussi et il lui ont rendu son plus jeune fils, son dernier enfant âgé de dix ans.²¹

- Un médecin qui travaillait à l’hôpital de Foya a été témoin des tueries, du pillage et finalement de l’incendie de l’hôpital par le LURD:

Des dissidents du LURD ont attaqué Foya le 8 février 2001. Il y avait beaucoup de tirs et les dissidents ont tué deux personnes. Les AFL les ont repoussés hors de la ville mais, le 2 avril, il y a eu une seconde attaque pendant laquelle les dissidents ont incendié l’hôpital, pillé la ville et tué des civils dont ma mère,

¹⁸ Interview conduite par Human Rights Watch, le 17 mars 2002.

¹⁹ Interview conduite par Human Right Watch, le 17 mars 2002.

²⁰ Interview conduite par Human Rights Watch, le 16 mars 2002.

²¹ Interview conduite par Human Rights Watch, le 16 mars 2002.

Masia. Les dissidents ont également emmené de nombreux garçons et nous ne savons pas ce qu'il leur est arrivé.²²

- Une jeune femme de dix-sept ans, originaire de Foya, dans le comté de Lofa, a été enlevée et violée par les rebelles du LURD à la mi-2001. Après l'avoir violée, ils l'ont abandonnée, le vagin en sang :

J'ai été attrapée après avoir fui ma maison avec ma grand-mère. Ma grand-mère a été tuée et j'ai vécu pendant six mois dans la brousse alentour. J'ai été capturée par deux rebelles du LURD en tee-shirt rouges et bandeaux rouges, qui m'ont dit qu'ils combattaient le gouvernement. Ils m'ont dit qu'ils me tueraient si je leur résistais et ensuite ils m'ont violée tous les deux. Après m'avoir violée, ils m'ont laissée, saignante. Je suis restée longtemps malade et je n'ai pas eu mes règles pendant six mois. Aujourd'hui encore, j'ai mal à l'estomac.²³

- Une femme originaire du district de Foya a raconté comment, à la mi-2001, elle a été contrainte au travail forcé pour le compte du LURD et fut une fois violée par des soldats du LURD alors qu'elle cherchait de la nourriture dans un village abandonné.

Ils nous faisaient chercher de l'eau, cuisiner, battre le riz et sortir en brousse pour chercher de la nourriture dans les villages alentours. Une fois, dans le courant du mois de juillet (2001), un rebelle m'a obligée à entrer dans une maison abandonnée et a dit à deux autres rebelles de monter la garde devant les portes. Ensuite, il m'a forcée. Que pouvais-je faire ? J'avais tellement peur de dire quoi que ce soit aux commandants.²⁴

- Un homme de Masambalahun a décrit les pratiques abusives du Commandant Blackie du LURD, qui a obligé des hommes à porter des munitions et à piller et a abattu deux d'entre eux qui marchaient trop lentement. Le fils de douze ans de cet homme a été enlevé par le même commandant :

Tout le monde savait quand le Commandant Blackie était en charge, on faisait mieux de tous rester hors de son chemin. Il obligeait toujours les hommes forts à porter des munitions et des affaires depuis Massabalahun jusqu'à Fassala puis Kolahun. Une fois, j'ai vu ses gens tirer sur deux civils qui marchaient trop doucement. L'un fut amené à Kolahun où il est décédé plus tard. En décembre (2001), ces gens ont capturé mon fils de douze ans et l'ont emmené à Foya pour qu'il suive un entraînement. J'ai appris plus tard qu'ils l'avaient emmené à Fassama où des combats se poursuivaient. Bien sûr, il n'a pas été le seul garçon ainsi enlevé, mais c'est celui dont je m'inquiète. C'était mon fils aîné et maintenant, il n'est plus là.²⁵

²² Interview conduite par Human Rights Watch, le 12 mars 2002.

²³ Interview réalisée par Human Rights Watch le 16 mars 2002.

²⁴ Interview conduite par Human Rights Watch le 16 mars 2002.

²⁵ Interview conduite par Human Rights Watch le 21 mars 2002.